

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Salon des élus locaux et agents publics d'Aquitaine organisé par l'association des Maires de Gironde du 25 au 26 avril 2013 - Subvention de la Communauté urbaine - Autorisation - Convention

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association des Maires de Gironde, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, située 12 rue du Cardinal Richaud à Bordeaux, organise les 25 et 26 avril 2013 le Salon des élus locaux et agents publics d'Aquitaine « SELAQ » à Bordeaux Lac.

L'association des Maires de Gironde est chargée de :

- Développer, entre les Maires du département, des liens de solidarité et de convivialité
- Organiser des formations décentralisées sur l'ensemble des problématiques techniques ou d'actualité
- Mettre en commun les expériences de ses membres, acquises dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat
- Diffuser toute information touchant à l'exercice de la fonction de maire
- Intervenir auprès du représentant de l'Etat pour des difficultés rencontrées dans l'exercice du mandat de maire et exercer un rôle de lobbying, afin que la voix des élus de terrain puisse être entendue lors de la mise en place et du suivi des lois et des réformes
- Répondre concrètement aux Maires qui sollicitent un avis ou un conseil concernant les questions administratives, juridiques, techniques et financières
- Assurer une représentation pluraliste des Maires dans les organismes ayant vocation à donner un avis sur les questions relevant de la compétence des communes

1 - Présentation du salon et des moments forts

Créé en 2012 par les 5 associations départementales de maires d'Aquitaine, le SELAQ est devenu le rendez-vous bi-annuel de tous les élus et agents publics d'Aquitaine. Il rassemble des exposants issus d'une dizaine de secteurs d'activités, accueille des conférences d'envergure régionale et des tables-rondes techniques, permet des rencontres informelles et conviviales durant deux jours.

Plusieurs moments clés sont à retenir sur ces deux jours :

- l'inauguration officielle par Monsieur Jean Pierre Bel, président du Sénat (visite des stands, puis discours et cérémonie officielle)
- la présentation de la réforme des collectivités locales et des débats autour d'une nouvelle étape de la décentralisation.

La Communauté urbaine de Bordeaux a été sollicitée pour un soutien financier à ce salon à hauteur de 10 000€.

2- Modalités de participation

Dans le cadre de cette participation au salon, les engagements de l'AMG seraient :

- d'insérer le logo de la CUB sur tous les documents de communication à destination des collectivités locales, sur les affiches et la bâche d'entrée ;
- de fournir le nombre de badges d'entrée souhaité à la CUB ;
- de fournir le nombre d'invitations personnalisées souhaité pour l'inauguration à la CUB;
- de réserver un stand d'accueil de 36 m² maximum à disposition de la CUB, en tant que partenaire dans le hall du Palais des Congrès
- de donner un temps de parole au Président de la CUB au cours de l'inauguration
- de citer de façon valorisante la CUB pour la réalisation de l'événement.
- de favoriser la mise en valeur des actions de la CUB auprès de Sud-Ouest notre partenaire presse
- d'associer la CUB à deux conférences
- d'inviter tous les conseillers communautaires de la CUB à la soirée de gala le jeudi 25 avril 2013 à 19h30 au Pullman Aquitania

Les engagements de la Cub seraient :

- de relayer auprès de ses agents et dans ses propres publications les informations sur le salon des élus locaux et des agents publics d'Aquitaine
- de verser une somme de 10 000 € à l'AMG
- de prendre en charge l'installation de son stand selon les modalités décrites dans le guide de l'exposant
- de s'associer à l'opération « La solidarité, ça conserve » en partenariat avec la Banque alimentaire en faisant la promotion de cette opération par les moyens de communication de la CUB

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'intérêt communautaire à participer à cette manifestation

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 10. 000 euros à l'association des Maires de Gironde

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée relative aux modalités de participation de la Communauté urbaine

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 67 article 6745 fonction 048 CRB JB00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 2 AVRIL 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND